

Québec demande des comptes

FRANÇOIS DESJARDINS

Édition du samedi 01 et du dimanche 02 décembre 2007

Mots clés : crise forestière, droits de coupe, AbitibiBowater, Mise à pied, Forêt, Québec (province)

AbitibiBowater devra se justifier pour obtenir des droits de coupe

L'onde de choc provoquée par les 900 mises à pied d'AbitibiBowater a eu des répercussions significatives à Québec hier, où l'aggravation de la crise forestière a donné lieu à un brassage d'idées chez tous les partis de même qu'à un avis de la Fédération des municipalités, selon laquelle il «faut maintenant s'élever au-dessus de la simple partisanerie politique».

La journée a commencé sur les chapeaux de roue lorsque le ministre des Ressources naturelles, frustré d'avoir appris l'annonce d'AbitibiBowater à la dernière minute jeudi, a souligné que l'attribution des droits de coupe pour les prochaines années n'aura lieu que si Québec est mis au courant des intentions prochaines de la compagnie.

Le ministre Claude Béchard et l'entreprise -- qui entend fermer l'usine Belgo à Shawinigan (513 emplois), suspendre les activités à Donnacona (206 emplois) et arrêter une machine à Gatineau (187 emplois) -- doivent se réunir au début de la semaine afin de parler des prochaines étapes chez AbitibiBowater.

Se disant déçu de n'avoir été avisé qu'au tout dernier moment du geste draconien d'AbitibiBowater, M. Béchard a dit que le gouvernement est en train de réattribuer la forêt pour les cinq prochaines années et qu'il a convoqué la compagnie «à venir [lui] présenter la deuxième phase de son plan».

Abitibi-Consolidated et Bowater viennent tout juste de fusionner leurs activités. L'annonce de jeudi, conséquence d'un désir de plaire aux actionnaires et d'honorer les promesses faites au chapitre des économies, est une première étape. Dans la deuxième, «la société fera un examen complet de tous les aspects de son entreprise afin de comprimer davantage les coûts». Elle a ajouté qu'«une deuxième série de fermetures pourrait avoir lieu d'ici le milieu de 2008».

La compagnie a plusieurs autres établissements au Québec, dont à Baie-Comeau, à Amos, à Maniwaki, à Normandin, à La Tuque et à Jonquière.

«Il est hors de question qu'on attribue du bois pour des emplois qui ne se feront pas, a dit le ministre Béchard lors d'un point de presse. Alors, ils sont convoqués, on va les rencontrer et on va exiger plus de transparence et plus d'ouverture dans leur attitude face aux Québécois, face aux régions, et, à ce moment-là, les portes seront ouvertes, on va travailler avec eux.»

La crise forestière est due à un croisement toxique de facteurs, dont l'appréciation du

dollar canadien, la baisse de construction résidentielle aux États-Unis, la concurrence étrangère, le coût de l'énergie et la faible demande pour le papier journal. Dans un récent mémoire, le Conseil de l'industrie forestière du Québec a estimé que 20 000 personnes ont perdu leur emploi. La Colombie-Britannique, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick ont aussi été fortement touchés. Québec prépare actuellement un «livre vert» sur la question.

Marois veut récupérer le 1 % de la TPS

La chef du Parti québécois, Pauline Marois, a suggéré hier que Québec récupère la baisse de 1 % de la TPS pour venir en aide aux travailleurs forestiers et manufacturiers. «Le gouvernement du Québec se donnerait une marge de manoeuvre de 1,1 milliard qui devrait être consacrée à aider nos travailleurs qui ont perdu leur emploi, à prévenir la perte d'autres emplois et à soutenir de façon plus significative la modernisation de nos entreprises», a-t-elle écrit dans un communiqué.

Cette proposition a reçu l'appui immédiat de la Fédération québécoise des municipalités. Son président, Bernard Généreux, a dit que «ce qui importe, c'est que des "moyens substantiels soient prévus pour venir en aide aux communautés touchées par la crise et leur permettre de diversifier leur économie et de se tourner vers la deuxième et la troisième transformation"».

Au Québec, environ 200 villes se trouvent dans la situation délicate où elles dépendent principalement de l'exploitation de la forêt.

Le gouvernement Charest a mis en avant un certain nombre de mesures au fil des ans afin que l'industrie respire un peu mieux. Il veut maintenant faire adopter le projet de loi 39, qui prévoit entre autres de retourner aux forestières une partie de ce que leur coûte l'approvisionnement en bois. M. Béchard estime cet impact à 50 millions.

AbitibiBowater est un des gros joueurs de l'industrie forestière. Le ministre Béchard a cité diverses estimations de la compagnie et de ses partenaires selon lesquelles Abitibi, par exemple, détient de 70 % à 80 % des terres de la Couronne au Saguenay-Lac-Saint-Jean grâce à divers contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestiers (CAAF).

Prié de dire si la compagnie voyait les commentaires du ministre Béchard comme une menace, le porte-parole d'AbitibiBowater a esquivé la question. «Nous, notre plan de match, c'est de nous asseoir et de travailler avec les gouvernements. On ne va pas au-delà de ça», a dit Pierre Choquette.

M. Choquette n'a pas voulu commenter non plus un scénario hypothétique où une éventuelle insatisfaction de Québec à l'égard du plan d'Abitibi pour les prochaines années mènerait les deux parties dans un bras de fer juridique. «On ne veut pas présumer de scénarios, on posera des jugements uniquement sur les actions qui seront faites, point à la ligne.»

L'annonce d'Abitibi semble avoir pris un peu de court les autorités syndicales, qui savaient que des mesures s'en venaient mais qui en ignoraient la forme exacte. «On s'attendait à de la consolidation, mais on s'attendait aussi à avoir un plan complet, pas d'une façon partielle qui tient les gens dans l'incertitude», a dit Renaud Gagné, vice-président pour le Québec du Syndicat canadien des communications de l'énergie et du papier (SCEP). Les syndicats devraient logiquement rencontrer la compagnie sous peu.

M. Gagné s'est dit d'accord avec le ministre pour «retenir les allocations» tant que la compagnie ne dira pas ce qu'elle entend faire dans les régions du Québec affectées par la

crise. Le plan quinquennal doit être prêt au plus tard en avril, a rappelé M. Gagné.

Le responsable syndical a estimé que la stratégie du ministre pourrait s'avérer efficace pour soutirer de l'information auprès d'AbitibiBowater. «En les faisant attendre, ça va créer une pression sur la compagnie, car celle-ci doit planifier des budgets et des interventions. Ça risque de leur faire lâcher le morceau, comme on dit.»

Ne reste plus qu'Ottawa

Le SCEP, dont les membres québécois représentent 700 des 900 pertes d'emplois annoncées jeudi, souhaite depuis longtemps une conférence nationale sur le thème de la forêt. Sur la scène québécoise, il y aura au moins le Sommet de la forêt, du 10 au 12 décembre, qui réunira les principaux acteurs.

Dans le secteur forestier comme dans le secteur manufacturier, Québec estime lui aussi que le gouvernement fédéral tarde à s'impliquer dans la sauvegarde des emplois. Répétant les propos de son chef tenus la semaine dernière, le ministre du Développement économique, Raymond Bachand, a dit hier qu'«il y a un joueur qui doit se mettre à table, c'est le gouvernement du Canada».

La Presse canadienne a cependant écrit que ni le ministre fédéral des Finances, Jim Flaherty, ni celui du Travail, Jean-Pierre Blackburn, ne veulent dire comment ils entendent agir. Les deux ministres étaient de passage à Québec pour une tournée de consultation prébudgétaire.

Selon l'agence de presse, le ministre Blackburn a indiqué que son gouvernement ne pourrait pas et ne devait pas passer à côté de mesures ciblées, et que les conservateurs ont pris un engagement en ce sens dans le discours du Trône.

M. Blackburn n'a pas dit si Ottawa allait procéder avant le dépôt du prochain budget, soit fin février ou début mars.

Vos réactions

Aucun commentaire ... soyez le premier !

Réagissez à ce texte

Pour ajouter un commentaire,
identifiez vous :